



Canton de DREUX 2

Arrondissement de DREUX

L'an deux mil dix-neuf le **jeudi 31 janvier à 20 heures 30**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique en mairie, sous la présidence de **Madame Véronique BASTON**, Maire,

Etaient présents : Thierry BELLOIS, Yves ECOLAN, Evelyne CHIAPPERIN Adjointes ;
Eric BROCHARD, Philippe GEHAN, Jean-Marc LEMAIRE, Frédéric LAMON, Ludovic MALLET,
Conseillers municipaux.

Absents excusés : Jacques ISAMBERT, Véronique DUBOC (pouvoir à Eric BROCHARD),
Dominique VIOLETTE (pouvoir à Thierry BELLOIS), Nicole GUERIN (pouvoir à JM LEMAIRE),
Dominique MARTIN.

Absent : Denis MARC.

Philippe GEHAN a été élu secrétaire de séance.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Véronique Baston, Maire, à 20h35.

Approbation du compte rendu du 13/12/2018 à l'unanimité.

1/ Demande de subvention DETR : réseau d'eau potable

Mme le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de poursuivre le programme de suppression des branchements en plomb afin de résorber les risques sanitaires à la population. Aussi, pour l'année 2019, une cinquantaine de raccordements seront supprimés.

Afin de permettre le financement des travaux de suppression de branchements en plomb, le Conseil municipal décide de demander à Mme le Préfet l'attribution d'une subvention s'élevant à 30 % du montant HT (74 205 €) de ces travaux au titre de la DETR.

Le montant des travaux s'élève à :

- Branchements suppression plomb.....	74 205 € HT
- TVA	14 841 €
- TOTAL TTC.....	<u>89 046 €</u>

Le financement s'établit ainsi :

➤ Subvention DETR (30 %)	22 261 €
➤ Part communale HT	51 944 €

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **AUTORISE LE MAIRE à l'unanimité, A Demander la subvention DETR pour ces travaux.**

2/ Demande subvention DETR : Changement radiateurs école et pose de volets roulants classe CE1/CE2

Mme le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de solliciter la subvention DETR (Etat) et FDI (DEPARTEMENT) dans le cadre des travaux d'installation de volets roulants dans la classe CE1/CE2 ; ainsi que le changement des radiateurs électriques dans le réfectoire scolaire, la cuisine, l'entrée et la classe GS/CP.

Le changement de ces radiateurs très énergivores permettra une baisse de la consommation électrique et une économie financière.

Le montant des travaux s'élève à :

- Pose des volets roulants.....	3 090 € HT
- Pose des radiateurs.....	3 654 € HT
- TOTAL	6 744 € HT
- TVA	1 348.80 €
- TOTAL TTC.....	8 092.80 €

Le financement s'établit ainsi :

➤ Subvention DETR (30 %)	2 023 €
➤ Subvention FDI (30 %)	2 023 €
➤ Part communale HT	2 698 €

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, AUTORISE le maire à l'unanimité, à Demander la subvention DETR et FDI pour ces travaux.

3/ Demande subvention FDI : rue du Commandant Bréqueville

Mme le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire d'intervenir sur la voirie rue du Cdt Bréqueville à Imbermais suite aux inondations du mois de juin 2018.

Avec le concours du service ATD du conseil départemental, une étude a été réalisée afin de solutionner ce problème.

L'aménagement de trottoirs et de caniveaux ainsi qu'une modification du réseau pluvial pour renforcer son efficacité, ont été étudiés et chiffrés.

Mme le Maire propose de demander une aide financière au conseil départemental, au titre du FDI. Le financement des travaux se présente comme suit :

Le montant des travaux s'élève à	66 221 € HT
- TVA	13 244 €
- TOTAL TTC.....	<u>79 465 €</u>

Le financement s'établit ainsi :

➤ Subvention FDI (30 %)	19 866 €
➤ Part communale HT	46 355 €

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, AUTORISE LE MAIRE à l'unanimité, A Demander la subvention FDI pour les travaux de voirie rue du Commandant Bréqueville.

4/ Demande de subvention FDI : filets du stade

Mme le Maire expose à l'assemblée que les filets du stade fortement dégradés lors de coups de vent plus ou moins intenses à plusieurs reprises, doivent être rénovés ou remplacés.

La pratique du football a été suspendue depuis septembre 2018 puisque la RN 154 n'est plus sécurisée.

Ce terrain pourrait changer de destination et passer dans le domaine privé de la commune. pour ce faire il est nécessaire de fermer entièrement la stade de façon à le rendre inaccessible au public.

A ce jour, aucune décision n'est prise en ce sens.

Mme le Maire propose de demander une subvention au Conseil Départemental au titre du FDI et de se rapprocher de la DIRNON pour connaître la réglementation de cette situation.

Le montant des travaux s'élève à	11 913.06 € HT
- TVA	2 382.61 €
- TOTAL TTC.....	<u>14 295.67 €</u>

Le financement s'établit ainsi :

➤ Subvention FDI (30 %)	3 574 €
➤ Part communale HT	8 339 €

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **AUTORISE LE MAIRE à la majorité, A demander la subvention FDI pour les travaux de remplacement des filets du stade.**

Communications et questions diverses

Mr LAMON fait état de la détérioration de l'enrobé rue de la Libération à Blainville.

Mme le Maire répond que le mécontentement des habitants est tout-à-fait compréhensible. En effet, la chaussée est détériorée par une circulation quotidienne intensive anormale d'une part et d'autre part qui est aggravée par une déviation mise en place n'importe comment lors de chaque événement sur la RN 154 et plus encore lors des inondations de juin 2018 pendant 3 semaines.

Mme le Maire rappelle qu'un courrier a été envoyé à Mme la Préfète pour demander réparation des dommages créés. Sa réponse est restée très protocolaire (lue en conseil municipal du 20/09/2018) et n'engage pas du tout une aide de l'Etat.

Mme le Maire considère que les frais de remise en état de la chaussée n'incombent pas entièrement à la commune. Nous savons que le département subventionne toujours les travaux de voirie dans le cadre du FDI à hauteur de 30 %. Mais l'Etat doit aussi contribuer à ces travaux.

Lors d'un projet de réfection de cette voirie, il faudra solliciter l'Etat à nouveau.

Conscient du danger, il va être demandé, dans un premier temps au département, de signaler et de protéger les zones dangereuses. La commune va, quand la météo le permettra, combler les ornières avec du calcaire.

Mr LEMAIRE demande quelles ont été les suites données après la découverte d'une fuite d'eau à la salle des fêtes. Mr BELLOIS répond que l'entreprise EIFFAGE a refait l'étanchéité du chaineau.

Mr LEMAIRE demande si des doléances sont inscrites sur le cahier à disposition à la Mairie dans le cadre du grand Débat voulu par le Président de la République. Mme le Maire répond qu'à ce jour aucune revendication n'est notifiée.

Mr LEMAIRE fait part des informations diffusées par la presse concernant le coût du parc de la Radio de Dreux et la gestion par la SEMCADD. Mme le Maire confirme l'opacité dans la diffusion des chiffres et qu'une réunion du conseil communautaire concernant l'avenir de la SEMCADD est prévue le 04 février 2019.

Il est signalé des nuisances sonores dues à des aboiements, allée Sainte-Anne à Blainville et rue de Blainville à Marville bourg. La réglementation à ce sujet sera rappelée par un avis dans un premier temps.

Il est signalé des erreurs de destinataire dans la distribution du courrier. Si vous recevez un courrier qui ne vous est pas destiné, nous vous demandons dans la mesure du possible de retourner ce courrier au bureau de poste en notifiant dessus « erreur de distribution » ce qui permettra de prouver à la poste ces erreurs récurrentes de distribution. Un courrier sera adressé à La Poste pour les informer des anomalies existantes dans le fonctionnement de cette distribution.

Compte rendu de réunion :

Commission transport du 30 Janvier 2019 - Yves Ecolan

Lors de la réunion, les projets suivants ont été évoqués :

- Faire un diagnostic sur les points d'arrêts scolaires sur le territoire de l'Agglo afin de répertorier les arrêts où aucun écolier ne descend ou ne monte, dans le but de les supprimer.

- Etudier les emplacements des arrêts proches les uns des autres sur une même commune toujours dans le but de réduire le nombre d'arrêts.

La commission informe que la DSP transport arrive à échéance le 31 décembre 2020 et qu'il faudra à cette date une uniformité de service sur le territoire de l'Agglo du pays de Dreux.

Il est rappelé, par mesure de sécurité, que les élèves de maternelle doivent être accompagnés par une personne majeure à la montée et à la descente du bus.

Si ces mesures ne sont pas respectées, l'enfant sera raccompagné à la mairie par l'accompagnatrice et le chauffeur.

La séance est levée à 23H00